

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Detrans HPC3

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2022-0021

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0010554-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	11
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
6. Autres informations	12

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Detrans HPC3
RAID® DEFENSE INSECTES / INSECTENAFWEER
BAYGON® DEFENSE INSECTES / INSECTENAFWEER
KB Mieren / Fourmis Spray
Ant Spray
Fourmier Spray
Vuilbakken Spray / Spray poubelle
All-insect +

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sumitomo Chemical Agro Europe SAS
	Adresse	10A, rue de la Voie Lactée 69370 Saint Didier au Mont d'Or France
Numéro de l'autorisation	BE2022-0021	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0010554-0000	
Date de l'autorisation	14/06/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	22/04/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Denka International b.v.
Adresse du fabricant	P.O. Box 337 3370 AH Barneweld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Denka International b.v. 3370 AH Barneweld Pays-Bas

Nom du fabricant	S.C. Johnson Europlant B.V.
Adresse du fabricant	Groot Mijdrechtstraat 81 3641 RV Mijdrecht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	S.C. Johnson Europlant B.V., Groot Mijdrechtstraat 81 3641 RV Mijdrecht Pays-Bas

Nom du fabricant	Evergreen Garden Care France
Adresse du fabricant	4 Allées des Sequoias 69760 Limonest France
Emplacement des sites de fabrication	Usine de Fourneau 27580 Bourth France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	Bayer CropScience AG (Art. 95 list: Bayer S.A.S.)
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Strasse 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bilag Industries Pvt Ltd, 304/2, II Phase, GIDC, Vapi, 396 195 Gujarat Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,03

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le contenu dans selon la réglementation nationale/régionale en vigueur
Éliminer le récipient dans selon la réglementation nationale/régionale en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Lutte contre blattes, dans les fissures, crevasses et surfaces qui ne sont pas régulièrement nettoyées- Grand public.

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide contre des insectes rampants (blattes) à usage domestique.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Periplaneta americana*
Nom commun: Blatte américaine.
Stade de développement: Adultes

	Nom scientifique: Blattella germanica Nom commun: Blatte germanique. Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Fissures et crevasses et surfaces qui ne sont pas régulièrement nettoyées.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisateur à gâchette Description détaillée: Pulvériser à une distance de 30 cm (1 pression sur la gâchette = 0,9 g) à raison de 41 g/m ² (c.-à-d. 46 pressions sur la gâchette/m ²).
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 41 g/m ² Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Appliquer au maximum 2 fois par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon vaporisateur de 500 ml, 750 ml et jusqu'à 1 L.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>L'activité résiduelle sur les surfaces non poreuses sera efficace jusqu'à 3 mois.</p> <p>L'abattement est observé après 2 h et la mortalité après 24h–72h sur les surfaces et après 7 jours dans les fissures et les crevasses.</p> <p>Appliquer le produit de préférence sur des surfaces non poreuses. (qui est des surfaces en céramique, en verre, en métal ou en plastique).</p> <p>Voir alinéa 5.1</p>

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

<p>Le produit ne peut être appliqué que sur des surfaces qui ne sont pas régulièrement nettoyées, par exemple derrière ou sous le réfrigérateur, sous le four ou le chauffe-eau, dans toutes les fissures et crevasses qui peuvent abriter les blattes.</p>

Voir alinéa 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir alinéa 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir alinéa 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir alinéa 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Lutte contre mouches à l'intérieur, application localisée sur la surface - Grand public

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide contre des mouches à usage domestique

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: Mouche domestique
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Application localisée sur la surface.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisateur à gâchette

Description détaillée:

Pulvériser à une distance de 30 cm (1 pression sur la gâchette = 0,9 g) à raison de 41 g/m² (c.-à-d. 46 pressions sur la gâchette/m²).

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 41 g/m²

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

	Appliquer au maximum 2 fois par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon vaporisateur de 500 ml, 750 ml et jusqu'à 1 L.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

L'activité résiduelle sur les surfaces non poreuses sera efficace jusqu'à 2 mois.

L'abattement est observé après 6-24 heures et la mortalité après 24 heures.

Voir alinéa 5.1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Le produit ne peut être appliqué que dans des endroits restreints, inaccessibles aux enfants et aux animaux domestiques (en particulier les chats), sur des surfaces qui ne sont pas régulièrement nettoyées à l'eau, telles que : les cadres de fenêtres et de portes et les murs (dans des zones de repos localisées où les mouches peuvent se poser)

Voir alinéa 5.2

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir alinéa 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir alinéa 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir alinéa 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Lutte contre fourmis, sur les surfaces qui ne sont pas régulièrement nettoyées - Grand public

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide contre des fourmis à usage domestique.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Fourmi noire des jardins Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Surfaces qui ne sont pas régulièrement nettoyées.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisateur à gâchette Description détaillée: Pulvériser à une distance de 30 cm (1 pression sur la gâchette = 0,9 g) à raison de 41 g/m ² (c.-à-d. 46 pressions sur la gâchette/m ²)
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 41 g/m ² Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Appliquer au maximum 2 fois par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon vaporisateur de 500 ml, 750 ml et jusqu'à 1 L.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Appliquer le produit sur des surfaces non poreuses. (qui est des surfaces en céramique, en verre, en métal ou en plastique).

L'activité résiduelle jusqu'à 2 mois.

Pour les fourmis, l'abattement est observé après 6 heures et la mortalité après 48 heures

Voir alinéa 5.1

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Le produit ne peut être appliqué que sur des surfaces qui ne sont pas régulièrement nettoyées, par exemple derrière ou sous le réfrigérateur, sous le four ou le chauffe-eau.

Voir alinéa 5.2

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir alinéa 5.3

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir alinéa 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir alinéa 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou le dépliant et respecter toutes les instructions fournies.

Produit prêt à l'emploi avec un pulvérisateur à gâchette. Bien agiter avant l'utilisation pour libérer une quantité adéquate d'insecticide. Tester sur une zone peu visible avant d'appliquer.

Ne pas diriger l'aérosol dans l'air ou directement sur les insectes.

Tenir le produit en position verticale et pulvériser sur les surfaces à une distance d'environ 30 cm.

Après le traitement, nettoyer l'excédent de produit avec une lingette humide à usage unique.

Nettoyer soigneusement les pièces avant le traitement.

Appliquer uniquement sur la zone infestée.

Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

Appliquer à nouveau en cas de nouvelle infestation sans dépasser le nombre maximum de traitements autorisés par an.

Éviter l'utilisation continue du produit.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas appliquer le produit plus de 2 fois par an.

Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau. En cas de contact avec les yeux, rincer rapidement à grande eau avec beaucoup de savon sans frotter.

Tenir les chats à l'écart des surfaces traitées. Du fait de leur sensibilité spécifique à la deltaméthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.

Enlever ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages pour animaux avant l'application. Fermer le filtre à air de l'aquarium pendant la pulvérisation.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Éloigner les personnes non concernées, les enfants et les animaux domestiques des surfaces/zones traitées jusqu'à ce que les surfaces sèchent.

Ne pas pulvériser sur des personnes et des animaux domestiques.

Ne pas utiliser/appliquer directement sur ou à proximité des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou des boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les boissons et les animaux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION :

Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION :

Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Rincer la peau abondamment avec de l'eau. Si une irritation de la peau ou une éruption cutanée se produit : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Si des symptômes apparaissent, rincez à l'eau. Enlever les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Les pyréthrinoïdes sont susceptibles de provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONSULTATION MÉDICALE, AVOIR À PORTÉE DE MAIN LE RÉCIPIENT OU L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les récipients vides, les produits non utilisés et d'autres déchets générés au cours du traitement sont considérés comme des déchets dangereux. Éliminer ces déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Ne pas rejeter dans le sol, les eaux de surface ou tout autre type d'égout.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non-cibles/domestiques.

Ne pas entreposer près des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Protéger du gel et du rayonnement direct du soleil.

Conserver dans son emballage d'origine, dans un endroit frais et sec.

Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

Définitions :

Grand public (utilisateur non professionnel) : Des utilisateurs n'étant pas professionnels et qui appliquent le produit dans le contexte de leurs vies privées.

Le produit en question contient un agent amérisant qui lui donne un caractère répugnant pour les personnes ou les animaux domestiques.

Le titulaire de l'autorisation est tenu de signaler tout incident de résistance observé aux autorités compétentes (AC) ou à d'autres organismes désignés impliqués dans la gestion de la résistance.